

L'étude de la théorie de la responsabilité civile présente les différents cas de responsabilité civile délictuelle (responsabilités pour faute, du fait des choses et du fait d'autrui) et les régimes spéciaux de responsabilité instaurés par des lois récentes (responsabilité du fait des accidents de la circulation et responsabilité du fait des produits défectueux). Le régime des obligations est ensuite présenté dans un cours distinct (3<sup>ème</sup> année).